

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b>	<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 14 avril 2025</b> Par suite d'une convocation en date du 8 avril 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi <b>14 avril 2025</b> à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 <b>Délibération n° 20_2025</b>	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Aline SIMOES, Christophe VADON, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Céline GEORG, André MORARD, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Gaëlle MESSINA <b>Absents</b> : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE <b>Secrétaire de séance</b> : Marie TROUILLET

**OBJET : CIMETIERE, PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement de l'espace cinéraire :

Considérant que l'espace affecté aux cavurnes ne répond plus aux besoins des familles,

Considérant que la mise à disposition gratuite du terrain commun dans le cimetière est de 5 ans

Considérant qu'il y a lieu de relever trois tombes sur le terrain communal gratuit et que les familles concernées ont donné leur accord pour relever les tombes,

Considérant que l'aménagement dans le cimetière communal d'un site cinéraire adapté s'avère indispensable ;

Monsieur le Maire soumet au conseil Municipal la proposition de la société GANDY MARBRERIE pour un montant total HT de 10.800 € comprenant le relevé des trois tombes, l'installation de 13 cavurnes avec couvercle béton et le réaménagement du terrain.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal,

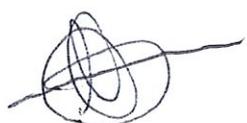
**DECIDE à l'unanimité :**

1° **D'APPROUVER** le projet présenté d'aménagement de l'espace cinéraire dans le cimetière communal

2° **ACCEPTE** la proposition de la société GANDY MARBRERIE pour un montant total HT de 10.800 €

3° **et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affèrent

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 23.04.2024 Et de la publication le : 24.04.2024	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Marie TROUILLET 
---	---	--